



Vous avez choisi de réserver des séjours en résidences Néméa. Dans le cadre de notre partenariat, vous pouvez bénéficier d'offres attractives à des prix négociés.

Par exemple pour une semaine de location :

Résidence de St Briac

- Appartement T2 pour 4 personnes de janvier au 08/04/2023
- Tarif tout public : 290 €
- Tarif GM 53 : 195 €, soit une différence de 95 €

Résidence de St Malo

- Maison T2 pour 6 personnes entre le 08/04/2023 et le 06/05/2023
- Tarif tout public : 575 €
- Tarif GM 53 : 339 €, soit une différence de 236 €

Procédure de consultation et de réservation des séjours résidences vacances Néméa

1. Consulter le site de la Fédération Générations Mouvement > <https://mayenne.generations-mouvement.org/> puis suivez le cheminement suivant > **Menu** > **Activités/Loisirs** > **Autres voyages départementaux** > **Néméa (nouveau)** pour choisir les destinations (jusqu'à 5), les dates et le type de logement. **Contrairement à Tohapi, nous n'avons pas la main sur les réservations.** C'est la raison pour laquelle vous pouvez indiquer plusieurs dates pour le même lieu, ou une date pour des lieux différents.
2. Compléter le bulletin d'inscription
3. Envoyer ce bulletin d'inscription à Générations Mouvement 53, qui le transmettra à la centrale de réservation Néméa après confirmation de votre adhésion à GM53.
4. Néméa vérifie les disponibilités et renvoie un bon de séjour validant la 1^{ère} destination libre dans l'ordre de vos choix, ainsi qu'une facture.
5. La réservation ne sera effective qu'à réception de votre règlement intégral. Il sera encaissé dès réception, et le bon de séjour vous sera envoyé immédiatement.

Frais d'annulation

En cas d'annulation, les frais seront de 10% avec une franchise de 50 €/logement.

A partir de 2 mois avant la date d'arrivée, ces frais seront majorés :

- 60 jours à 21 jours : 25%
- 20 jours à 15 jours : 50%
- 14 jours à 8 jours : 75%
- A moins de 7 jours : 100%

Assurance Annulation

Vous pouvez souscrire une assurance multirisque d'un montant de 25 €/séjour prenant en charge les frais d'annulation en cas de maladie, de Covid 19 ou d'accident attestés par un certificat médical et les frais de rapatriement pendant le séjour.